



**DEMANDE D'AUTORISATION DE MONTAGE
D'UN APPAREIL DE LEVAGE
GRUE A TOUR**

Monsieur le Maire,

Je soussigné.....
Représentant de l'Entreprise.....
Demeurant.....
..... Tél.

Sollicite l'autorisation de montage d'une grue,
De marque.....
TypeN°.....
 Fixe, mobile sur voie de

CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES : (joindre une fiche technique)

Hauteur totale
Altitude au pied de la grue (niveau NGF)
Altitude au sommet de la grue (niveau NGF)
Longueur de flèche
Hauteur sous crochet

Cet appareil sera implanté à partir du (jj/mm/aaaa)
Pour une durée prévisionnelle d'utilisation de mois. (12 mois maximum)
Sur le chantier sis
à LA PENNE SUR HUVEAUNE

Le chantier consiste en la construction, la surélévation, l'extension d'un bâtiment à usage.....
Objet du permis de construire ou de la déclaration préalable ou de l'autorisation de travaux N° (copie jointe).

Le Maître d'œuvre de l'Opération est
Demeurant à Tél.

Ce chantier a
 fait l'objet d'une autre demande d'autorisation de montage,
 et il n'est pas prévu l'implantation future d'autres appareils.
 Il n'existe pas d'autres appareils implantés à proximité du chantier.

Commune de La Penne sur Huveaune
Demande d'autorisation de montage d'un appareil de levage type Grue à tour

Les conditions particulières d'installation ou d'utilisation sont les suivantes : (préciser les conditions de montage, de démontage, les mesures ou dispositifs particuliers de sécurité).

J'atteste que les conditions d'installation de l'appareil ont été déterminées en fonction des contraintes du chantier, de l'environnement et de la compatibilité du sol de fondation.

Toutes les autorisations ou tous les accords nécessaires ont été obtenus (joindre éventuellement justificatifs Voirie, Circulation, S.E.M., E.D.F., G.D.F., Emplacements, Télécom...).

Je joins à la présente en plus des justificatifs nécessaires précités, les documents suivants :

- 1) Plan de situation du chantier et plan de masse de la construction.
- 2) Emplacements du ou des appareils prévus ou existants sur le chantier et installés à proximité immédiate, avec vue en plan de leurs aires d'évolution à compléter éventuellement par des vues en coupes bâtiments, constructions voisines ou obstacles naturels.
- 3) Vue en coupe du sol de fondation de la grue en cas de présence de réseaux enterrés avec accord dans ce cas des Services concernés.
- 4) L'attestation d'un bureau de contrôle concernant la compatibilité du sol de fondation en fonction des contraintes exercées par l'appareil (charges et surcharges statiques et dynamiques).
- 5) Contour précis du chantier avec la nature et la hauteur des clôtures, les voies de circulation des engins de chantier, les aires de travaux ou de stockage et d'approvisionnement de la ou des grues.
- 6) Indication des voies ouvertes à la circulation des personnes, des lignes électriques aériennes, des établissements ou terrains recevant du public, des bâtiments voisins et de tous les obstacles naturels susceptibles d'être survolés ou d'être atteints en cas de renversement de la grue, avec toute indication utile concernant leur nature et leur hauteur.
- 7) Implantation précise de la mise en station d'engins mobiles nécessaires au montage ou au démontage du ou des appareils.
- 8) Avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile sur le plan des servitudes aéronautiques relativement au projet d'installation de votre grue. (D.A.C.- Sud Est – Subdivision Régulation Navigation Aérienne - 1, rue Vincent Auriol 13617 Aix en Provence Cedex 1 – Tél. : 04.42.33.11.56).

Je m'engage dans les quinze jours, suivant la réception de l'acceptation de la demande de montage, à solliciter l'autorisation de mise en service. Tout changement ou modification des conditions de la présente demande fera l'objet d'une nouvelle demande.

Pour toute précision ou renseignement complémentaire, personne à contacter :
Jean-Stéphane KERSTENNE Directeur des Services Techniques Municipaux
Tél. 04 91 88 44 00

Fait àle

(Signature et cachet de l'entreprise)